

relative au système métrique. Je crois que le comité pourra examiner ce problème en détail. Le bill à l'étude prévoit que deux systèmes peuvent être employés: le système traditionnel livre-pied et le système métrique. Ce dernier est déjà en usage dans certaines industries au Canada.

Le gouvernement a clairement défini sa position dans le livre blanc déposé à la Chambre en février dernier par mon collègue de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). C'est là une déclaration très importante sur le passage du système traditionnel au système métrique, et je crois que nous sommes enfin en train de faire des progrès dans ce sens. Permettez-moi de le dire sans ambages, monsieur l'Orateur, je suis persuadé qu'il faut adopter le système métrique et le plus tôt sera le mieux. Ce n'est pas là la question à débattre; la discussion doit porter sur le moyen d'opérer le changement avec le minimum de frais et d'inconvénients. Sans aucun doute, il en coûtera quelque chose, mais il faut tâcher que ce soit le moins possible. Il est évident toutefois qu'étant un pays commerçant et qu'une grande partie de nos débouchés se trouvant aux États-Unis—et je parle de façon générale—il faudra travailler de concert avec les États-Unis. Je vois poindre, au sein de plusieurs associations de consommateurs du pays voisin, un sentiment croissant en faveur de l'adoption du système métrique. Autant que je sache, le Congrès des États-Unis a formé un comité chargé d'étudier la question. Lors de mon séjour à Washington l'automne dernier, j'ai eu des entretiens avec le secrétaire d'État au Commerce, l'honorable Maurice H. Stans, qui n'a pas caché son enthousiasme pour ce changement. Mon opinion, c'est qu'il faut opérer le changement le plus vite possible et débattre comment et non pas si nous le ferons.

A mon avis, la conversion au système métrique est d'un grand intérêt pour l'industrie et le commerce canadiens et, du point de vue de mon propre ministère, pour le consommateur. Une fois qu'on le conçoit en fonction des produits concurrentiels, des emballages et de la mesure des produits, il est d'un grand avantage, monsieur l'Orateur, et je le déclare ici en réponse aux questions qui ont été posées. Je sais que nous entrerons dans plus de détails en comité.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est envoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

\* \* \*

## LA LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE CONSOMMATION

MESURE PORTANT SUR LES PRESCRIPTIONS, LES ÉTIQUETTES, LA NORMALISATION, L'INSPECTION, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 3 novembre, de la motion de l'honorable M. Basford: Que le bill C-180, concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits pré-

[L'hon. M. Basford.]

emballés et de certains autres, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

[Traduction]

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, le 3 novembre, lorsque j'ai proposé la deuxième lecture du bill C-180 sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, je n'ai pu faire que la moitié de mon exposé, et j'aimerais à le terminer maintenant. Je considère ce projet de loi comme une des plus importantes mesures législatives, destinées à protéger le consommateur, que j'aie eu l'honneur de présenter à la Chambre. A mon avis, elle représente un principe fondamental du mouvement des consommateurs et réalise de grands progrès dans le domaine de l'emballage et de l'étiquetage des produits de consommation.

Dans ma déclaration le 3 novembre dernier, j'ai signalé aux députés combien il est important d'obtenir des renseignements complets, exacts et pertinents sur un produit d'après son emballage et l'étiquette qu'il porte. J'avais alors rappelé à la Chambre ce qu'ont dit au sujet de l'emballage et de l'étiquetage les groupes de consommateurs et le comité parlementaire mentionné par le député de Peace River (M. Baldwin), comité que j'ai eu l'honneur de présider avec le sénateur Croll et dont ont fait partie de nombreux députés. Je rappelle à la Chambre la recommandation de ce comité et celles de la Commission royale d'enquête présidée par le juge Mary Batten et instituée par les trois provinces des Prairies.

Tous ces groupes ont proposé des modifications aux lois régissant l'emballage et l'étiquetage. Dans la mesure où le gouvernement fédéral peut donner suite à ces recommandations par des mesures législatives ou des règlements et dans la mesure où d'autres mesures que j'ai présentées n'en tiennent pas déjà compte, le bill à l'étude reflète les préoccupations et les recommandations de ces groupes. Le bill s'aligne aussi sur les lois existantes ou proposées dans les pays les plus avancés du monde; en fait, il va même plus loin dans certains cas.

● (4.40 p.m.)

Après ces observations préliminaires, je voudrais aborder rapidement, car j'apprécie la bonne volonté des députés cet après-midi, les principes de base ou les répercussions fondamentales du bill. Je ne traiterai pas d'un certain nombre de choses dont j'aurais voulu parler, afin d'accélérer les choses. Au besoin, j'en traiterai quand je mettrai fin au débat. Je voudrais esquisser très rapidement les quatre principes de base du bill sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. D'abord, ce bill est conçu comme un bill général ou omnibus. Il tend à amener au cours d'une certaine période un degré raisonnable d'uniformité en ce qui concerne la méthode d'étiquetage et d'emballage des produits de consommation et à éliminer la confusion actuelle quant aux exigences relatives à l'étiquetage à cause d'un ensemble de directives et lois diverses sur l'emballage et l'étiquetage.

Le deuxième principe du bill est la disposition qui exige que les étiquettes portent des renseignements com-